



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) PORTANT SUR LA CRÉATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE AU SOL SUR UN ANCIEN SITE D'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND) AU LIEUDIT « LE BOULAIN » SUR LA COMMUNE DE ESQUAY-SUR-SEULLES (14250)

Par arrêté du 25 février 2022 le Préfet du Calvados a prescrit une enquête publique préalable à la la décision portant sur la demande de permis de construire déposée par la société « SA TOTAL Quadran », concernant un projet de centrale solaire au sol édifié au lieudit « Le Boulain » à ESQUAY-SUR-SEULLES, pour une puissance de crête estimée à 7,5 GWh par an..

Ce projet s'inscrit dans un objectif de développement des énergies renouvelables et de requalification d'un ancien site d'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) du Groupe Lamy dont l'activité a cessé en 2018. L'opération occupera une surface clôturée de 8,27 hectares (ha), dont environ 3,23 ha de surface de panneaux en projection au sol des modules plats.

Le président du Tribunal administratif de Caen a désigné le 28 janvier 2022 Monsieur Jean COULON, inspecteur des impôts, en qualité de commissaire enquêteur chargé de procéder à cette enquête publique préalable.

Cette enquête publique se déroulera du mardi 22 mars 2022 au vendredi 22 avril 2022 inclus à 12h00. La mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES est le siège de cette enquête.

A compter de la date d'ouverture de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet et consigner dans les registres d'enquête ses observations éventuelles et propositions aux lieu, jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public suivants :

Lieu	jours	horaire
Mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES Chemin de l'Église 14400 Téléphone : 02 31 92 50 54 Adresse courriel : mairie-esquaysurseulles@orange.fr	Mardi	De 17h00 à 19h00
	Vendredi	De 10h00 à 12h00

– par voie électronique sur le site de la société « PREAMBULES » sous le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/2907>

– sur un poste informatique à l'adresse, jours et horaires suivants :

DDTM du Calvados 10, boulevard général Vanier 14 000 CAEN	– du lundi au jeudi : de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 – le vendredi : de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00
--	--

– par courrier papier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, Monsieur Jean COULON, au plus tard le vendredi 22 avril 2022 à 12h00, le cachet de la poste faisant foi, au siège de la Mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES - Chemin de l'Église 14400.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados durant la période de déroulement de l'enquête publique à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr> en suivant la rubrique ci-dessous :

[Accueil > Publications > Avis et consultation du public > Avis enquête publique > Les avis d'enquêtes publiques en cours](#)

Les informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées à la personne ressource, représentant le maître d'ouvrage, Madame Amina SELMI - Chef de projets EnR - TotalEnergies Renouvelables France - Direction Développement - Agence Ile-de-France / Normandie / Hauts-de-France, demeurant : Tour Vista – 52 Quai de Dion BOUTON - 92806 PUTEAUX CEDEX - Téléphone. : +33 (0)6 75 88 77 85 – Courriel : amina.selmi@totalenergies.com

Monsieur Jean COULON, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations, aux jours et heures ci-dessous :

Lieu	Jours et horaires
Mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES	Mardi 22 mars 2022 de 17h00 à 19h (ouverture de l'enquête)
	Vendredi 1 ^{er} avril 2022 de 10h00 à 12h00
	Mardi 12 avril 2022 de 17h00 à 19h00
	Vendredi 22 avril 2022 de 10h00 à 12h00 (clôture de l'enquête)

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dès leur disponibilité, à la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados et près de la mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES, pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables et téléchargeable gratuitement par le public sur le site internet des services de l'état dans le Calvados à l'adresse : <http://www.calvados.gouv.fr/conclusions-consultation-du-public-r1358.html> et sur le site de la société " PREAMBULES " indiqué ci-avant.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, Monsieur le Préfet du Calvados, se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire de l'opération de construction d'une centrale solaire au sol à ESQUAY-SUR-SEULLES, objet de cette demande.

NE PAS RECOUVRIR AVANT LE VENDREDI 22 AVRIL 2022 À 12H00